



ARRETE N°107/2023/AT

ARRETE DU MAIRE

Le Maire-Déléguée de LIVAROT, commune historique de Livarot-Pays d'Auge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ,

VU le décret n°2003-727 du 1^{ER} août 2003 relatif à la construction et à l'élimination des véhicules hors d'usage.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes , des Départements et des Régions ;

VU le code de la route, notamment les articles L325-1, L325-2, L 325-7, R325-14, R325-30, R325-31, R 325-38 et R 325-43 R 107-10;

CONSIDERANT la procédure de mise en fourrière de la police Municipale de Livarot-Pays d'Auge en date 07 Avril 2023 plaçant en fourrière le véhicule de marque Peugeot 406 immatriculé AY-617-EZ pour le motif de « stationnement abusif de véhicule sur la voie publique, stationnement excédant 7 jours ».

CONSIDERANT qu'à ce jour le véhicule se trouve à la fourrière et qu'à ce titre , il est réputé abandonné par son propriétaire.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à la destruction du véhicule susvisé ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est donné main levée définitive de la mise en fourrière en vue de sa destruction du véhicule de marque peugeot 406 immatriculé AY-617-EZ

ARTICLE 2 : le véhicule susvisé appartenant à Monsieur Yannick BANSARD demeurant au 7 rue de Premontres 14280 SAINT GERMAIN DE LA BLANCHE HERBE est remis à la société GDO ASSISTANCE – qui se trouve 462 chemin de la Bosquetterie -14340 LE PRE D'AUGE en vue de sa destruction.

ARTICLE 3 : Lorsqu'il aura été procédé à la destruction du véhicule , une copie du certificat de destruction du véhicule sera immédiatement adressé au service de Police Municipale de Livarot-Pays d'Auge.

ARTICLE 4 :Ampliation du présent arrêté sera transmise.

- Monsieur le Préfet du Calvados.
- Monsieur le Commandant de la brigade gendarmerie de Livarot
- Archives Police Municipale
- Société GDO Assistance

Fait à Livarot,
Le 23 Juin 2023

Le Maire Déléguée
Vanessa BONHOMME

